

Image not found or type unknown



Testament perdu par le notaire

Par **GUENEGO**, le **26/10/2009** à **10:31**

Bonjour,
Le notaire de ma mère a exigé d'être payé en espèces pour un testament olographe que ma mère a fait dans son étude (300F en 1997) et a refusé de me faire un reçu. Ce testament était en faveur de mon frère handicapé que nous avons fait mettre sous curatelle du tribunal. Hors à ce même jour il n'y a plus qu'un testament sur lequel elle ne lui donne que sa part réservataire **UNIQUEMENT ET EN ARGENT**?????? donc il se retrouve sans maison!!!!
comment faire pour l'aider?
Avant sa mort, ma mère se débattait pour laisser sa maison à son fils handicapé donc elle n'avait PAS compris le testament qu'elle avait refait.